

Arrêté n° 7602 MEF/DGAE du 26 août 2024 portant délégation de signature de Mme Sabine BAZILE, directrice de la direction générale des affaires économiques, au profit d'agents placés sous son autorité

(NOR : DAE24511712AM)

Paru in extenso au journal officiel n°97 N du 30/08/2024 à la page 15621 dans la partie Ministère de l'économie, du budget et des finances

Version en vigueur au 21/02/2025

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
 Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
 Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
 Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
 Vu l'arrêté n° 1691 PR du 19 août 2024 relatif aux attributions du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies ;
 Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé direction générale des affaires économiques ;
 Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine BAZILE en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;
 Vu l'arrêté n° 7467 MEF du 22 août 2024 portant délégation de signature à Mme Sabine BAZILE en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 1326 MEF/DGAE du 20 février 2025*

Délégation de signature est donnée à Mme Te Fetu o Naiki BARRIER, responsable du bureau soutien à l'économie, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications, les actes suivants :

- 1° Les correspondances figurant au 1.5 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisée relevant du champ de compétence du bureau ;
- 2° Les avis rendus en matière de défiscalisation ou de tout autre dispositif de soutien au développement économique ;
- 3° Les bordereaux de transmission au bureau du courrier pour l'officialisation des actes relevant du champ de compétence du bureau ;
- 4° La délivrance des licences d'importation autres que celles relatives aux perles de culture et d'eau douce ;
- 5° Les courriers de notification des actes relevant du champ de compétence du bureau ;
- 6° Les documents comptables relatifs à la liquidation des factures de prise en charge du fret (proposition d'ordonnancement, état récapitulatif) ;
- 7° Les décisions de rejet en matière de prise en charge du fret ;
- 8° Les correspondances et documents relatifs à la régie de recettes.

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 1326 MEF/DGAE du 20 février 2025*

Délégation de signature est donnée à Mme Floriana ALBERT épouse BOSSIN, responsable du bureau protection des acteurs économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications, les actes suivants :

- 1° Les correspondances figurant au 1.5 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisée relevant du champ de compétence du bureau ;
- 2° Les bordereaux de transmission au bureau du courrier pour l'officialisation des actes relevant du champ de compétence du bureau ;
- 3° Les courriers de notification des actes relevant du champ de compétence du bureau.

Art. 3 *Rédaction issue de Arrêté n° 1326 MEF/DGAE du 20 février 2025*

Délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie PELLETANE, chargée des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications :

- 1° Les certificats administratifs en matière de gestion des ressources humaines ;

2° Les bordereaux de transmission relevant de son champ de compétence.

Art. 4 *Rédaction issue de Arrêté n° 1326 MEF/DGAE du 20 février 2025*

Délégation de signature est donnée à Mme Poemoana DOUCET, responsable du bureau moyens généraux, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications, les actes suivants :

- 1° Les correspondances figurant au 1.5 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisée relevant du champ de compétence du bureau ;
- 2° Les bordereaux de transmission au bureau du courrier pour l'officialisation des actes relevant du champ de compétence du bureau ;
- 3° Les courriers de notification des actes relevant du champ de compétence du bureau.

Art. 5 *Rédaction issue de Arrêté n° 1326 MEF/DGAE du 20 février 2025*

Délégation de signature est donnée à M. Laurent TERZIAN, responsable de la cellule contrôles, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications, les actes suivants :

- 1° Les correspondances figurant au 1.5 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisé relevant du champ de compétence de la cellule ;
- 2° Les rappels à la réglementation ;
- 3° Les demandes d'extrait Kbis.

Art. 6 *Rédaction issue de Arrêté n° 1326 MEF/DGAE du 20 février 2025*

Délégation de signature est donnée à Mme Christelle SANSINE, responsable de la cellule propriété industrielle, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications, les actes suivants :

- 1° Les correspondances figurant au 1.5 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisé en matière de reconnaissance, d'extension, d'enregistrement ou de délivrance des titres de propriété industrielle ;
- 2° Les bordereaux de transmission au bureau du courrier pour l'officialisation des actes relevant du champ de compétence de la cellule ;
- 3° Les courriers de notification des actes relevant du champ de compétence de la cellule ;
- 4° Les décisions relatives à l'extension et à la reconnaissance des titres de propriété industrielle en Polynésie française.

Art. 7 *Rédaction issue de Arrêté n° 1326 MEF/DGAE du 20 février 2025*

Délégation de signature est donnée à Mme Tiare HORSTING, responsable de la cellule activités et professions réglementées, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications, les actes suivants :

- 1° Les correspondances figurant au 1.5 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisé relevant du champ de compétence de la cellule ;
- 2° Les demandes d'avis nécessaires pour l'instruction des dossiers relevant de la compétence de la cellule ;
- 3° Les bons à tirer des épreuves d'imprimés des billets de loterie ;
- 4° Les bordereaux de transmission au bureau du courrier pour l'officialisation des actes relevant du champ de compétence de la cellule ;
- 5° Les courriers de notification des actes relevant du champ de compétence de la cellule.

Art. 8 *Rédaction issue de Arrêté n° 1326 MEF/DGAE du 20 février 2025*

Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine POULAIN, responsable de la cellule aides économiques et licences d'importation, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications, les actes suivants :

- 1° Les correspondances figurant au 1.5 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisé relevant du champ de compétence de la cellule ;

- 2° Les demandes d'avis nécessaires pour l'instruction des dossiers relevant de la compétence de la cellule ;
- 3° Les bordereaux de transmission au bureau du courrier pour l'officialisation des actes relevant du champ de compétence de la cellule ;
- 4° Les courriers de notification des actes relevant du champ de compétence de la cellule.

Art. 9 *Rédaction issue de Arrêté n° 1326 MEF/DGAE du 20 février 2025*

Délégation de signature est donnée à Mme Hina VAITOARE, responsable de la cellule information des usagers, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications, les correspondances figurant au 1.5 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisé relevant du champ de compétence de la cellule.

Art. 10

L'arrêté n° 5162 MEF/DGAE du 10 juin 2024 modifié portant délégation de signature de Mme Sabine BAZILE, directrice de la direction générale des affaires économiques, au profit d'agents placés sous son autorité est abrogé.

Art. 11

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 août 2024.

Pour le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, et par délégation : la directrice des affaires économiques,
Sabine BAZILE

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 7602 MEF/DGAE du 26 août 2024](#), JOPF n° 97 N du 30/08/2024 à la page 15621
- [Arrêté n° 1326 MEF/DGAE du 20 février 2025](#), JOPF n° 42 N du 21/02/2025 à la page 84